

Arrêté 2023-PG-091

Arrêté portant ouverture d'un concours pour l'accès au grade d'animateur- session 2023 Concours externe, concours interne, concours interne spécial et troisième concours

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu la convention de coorganisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France / Centre-Val de Loire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir organise, au titre de l'année 2023, un concours d'accès au grade d'Animateur (concours externe, concours interne, concours interne spécial et troisième concours).

Article 2 : Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 45 (quarante-cinq), selon la répartition suivante :

- Concours externe : 18 (dix-huit) postes
- Concours interne : 20 (vingt) postes
- Concours interne spécial : 2 (deux) postes
- Troisième concours : 5 (cinq) postes



Article 3 : Le retrait des dossiers d'inscription s'effectuera du mardi 7 mars au mercredi 12 avril 2023.

Les demandes de dossier sont à réaliser par préinscription en ligne sur le site Internet : www.cdg28.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces justificatives demandées, devra être déposé ou adressé au Centre de gestion d'Eure-et-Loir (9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT) au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

Article 4 : La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 20 avril 2023, le cachet de La Poste faisant foi.

Article 5 : Les candidats en situation de handicap, susceptibles de bénéficier de dérogations aux règles normales des concours et examens, doivent transmettre à l'autorité organisatrice un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation. Les aides et aménagements sollicités sont mis en œuvre par l'autorité organisatrice sous réserve que les charges afférentes ne soient pas disproportionnées au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont elle dispose. La date limite à laquelle les candidats pourront fournir le certificat médical est fixée au jeudi 31 août 2023.

Article 6 : L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le jeudi 21 septembre 2023, dans le département d'Eure-et-Loir. La composition du jury, ainsi que la liste des correcteurs et des examinateurs, seront fixées par un arrêté ultérieur.

Article 7 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté ; ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de gestion concernés, sera transmise au représentant de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 30 novembre 2022,

Le Président

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le : 7/12/2022
et de la publication le : 7/12/2022

Par déléation,
La directrice générale des services,


Céline ROUSSET